

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mercredi 28 octobre 2020

## INFO PRESSE

**Comme chaque année, la direction des Affaires sanitaires et sociales (Dass) du gouvernement organise des sessions d'information et de dépistage gratuites de l'hépatite B dans toute la Nouvelle-Calédonie.**

L'opération, qui se déroule en partenariat avec les centres hospitaliers du territoire, les services provinciaux et l'Agence sanitaire et sociale, vise à faire connaître les facteurs de risque et à proposer le cas échéant une vaccination. Objectif : éviter la transmission du virus et prendre en charge les personnes porteuses avant qu'elles ne développent des formes graves de la maladie, comme le cancer du foie.

### Programme des sessions de dépistage gratuites

Les sessions sont organisées de 8 à 16 heures les journées suivantes :

#### **Province Sud :**

- Mercredi 28 octobre dans le hall du médipôle (CHT) de Koutio.
- Vendredi 30 octobre à proximité de la gare routière sur le parking de l'ancien hôpital Gaston-Bourret à Nouméa.

#### **Province Nord :**

- Mardi 17 novembre dans le hall d'accueil du CHN de Koné.
- Mercredi 18 novembre dans le hall du CHN de Poindimié.

#### **Province des Îles :**

- Mardi 20 octobre à Chépénéhé et mercredi 21 octobre à Wé (Lifou).
- Lundi 7 décembre à La Roche et mardi 8 décembre à Tadine (Maré).
- Mardi 12 janvier 2021 à Mouli, mercredi 13 janvier 2021 à Saint-Joseph et jeudi 14 janvier 2021 à Fayahoué (Ouvéa).



**HÉPATITE B**

**NE JOUEZ PAS AVEC VOTRE SANTÉ, FAITES-VOUS DÉPISTER !**

Parlez-en à votre médecin

FACTEURS DE RISQUE :

- un proche porteur de l'Hépatite B
- tatouage sans matériel à usage unique
- relations sexuelles à risque
- usage de drogue par voie intraveineuse

Cette maladie peut se développer sans que vous ne ressentiez de symptômes et peut évoluer en cirrhose ou cancer du foie. IL EXISTE DES TRAITEMENTS EFFICACES.

[www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)

DASS  
Direction des Affaires  
Sanitaires et Sociales

Le dépistage sera effectué à l'aide d'un test rapide TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique), qui consiste à réaliser une ponction de sang au bout du doigt. Le TROD sera opéré sous la supervision de professionnels de santé formés au dépistage et encadré par un biologiste médical.

Une prise de sang sera effectuée en cas de résultat positif afin de confirmer les résultats.

Le dépistage sera proposé aux personnes non vaccinées. Pour rappel, cette vaccination est obligatoire pour les enfants depuis 1989 sur le territoire.

## **L'hépatite B**

---

Le virus de l'hépatite B (VHB) peut causer des infections hépatiques chroniques graves, voire mortelles, et fait planer un risque important de décès par cirrhose ou cancer du foie sur les personnes exposées. Il existe néanmoins un vaccin sûr et efficace, procurant une protection de 98 à 100 % contre la maladie.

Les principaux facteurs de risque sont :

- ➔ le risque familial avec la transmission mère-enfant ou par le contact via des écorchures ou l'intermédiaire d'objets personnels (rasoirs, brosse à dent, etc.).
- ➔ le risque lié au tatouage réalisé dans de mauvaises conditions d'hygiène.
- ➔ le risque sexuel dans le cas d'une relation non protégée avec une personne porteuse.

La plupart des personnes ignorent qu'elles sont porteuses du virus de l'hépatite B, la maladie pouvant passer inaperçue jusqu'au stade des complications. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime en conséquence que seules 10 % des personnes porteuses savent qu'elles sont infectées.

## **La situation calédonienne**

---

Depuis 1989, la vaccination des enfants contre l'hépatite B est obligatoire en Nouvelle-Calédonie. Cependant, la maladie reste un problème de santé publique majeur, notamment pour les générations nées avant cette date.

- ➔ Selon le registre des causes médicales de décès, 15 personnes seraient décédées des suites d'une hépatite B en 2017 et 2018.
- ➔ Environ 9 000 Calédoniens (3,3 % de la population) seraient porteurs du virus de l'hépatite B, mais seuls 22 % en auraient connaissance et auraient bénéficié d'un suivi ces cinq dernières années.

*Contact presse à la direction des Affaires sanitaires et sociales du gouvernement (Dass) :  
Anne Pfannstiel – Médecin chef du bureau du service de santé public - 24 37 85*